Nations Unies S/PV.3912



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3912e séance
Jeudi 30 juillet 1998, à 12 h 20
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	Mme Incera
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mwambia
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1998/647 et Add.1)

98-85637 (F)

La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1998/647 et Add.1)

Le Président (*interprétation du russe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Géorgie et de l'Allemagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S. E. M. Irakli Menagarishvili.

Sur l'invitation du Président, M. Menagarishvili (Géorgie) prend place à la table du Conseil; M. Henze (Allemagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie), documents S/1998/647 et addendum 1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/699, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1998/649, S/1998/650, S/1998/655 et S/1998/660, qui contiennent le texte de lettres datées des 15, 15, 16 et 17 juillet 1998, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1998/645, qui contient le texte d'une lettre, datée du 14 juillet 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S. E. M. Irakli Menagarishvili. Je lui donne la parole.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis honoré d'avoir ici l'occasion de m'adresser aux membres du Conseil de sécurité.

Je tiens d'emblée à exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité, à la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, et aux Amis du Secrétaire général pour les efforts énergiques qu'ils ont déployés pour parvenir à un règlement politique global du conflit en Abkhazie (Géorgie). À cet égard, les efforts personnels déployés par M. Kofi Annan et son Représentant spécial M. Liviu Bota sont particulièrement dignes d'éloges. Nous sommes également reconnaissants à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de son engagement actif dans le processus de paix.

Cela fait maintenant cinq ans que, de concert avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, nous cherchons des moyens pacifiques pour régler le conflit en Abkhazie (Géorgie). Cela fait cinq ans que la recherche d'une solution en Abkhazie fait l'objet des débats du Conseil. Cinq ans que la communauté internationale consacre des ressources considérables à la surveillance de la situation en Abkhazie, ainsi qu'à l'aide humanitaire destinée à ceux qui subissent le conflit.

Malheureusement, en dépit de tous ces efforts, il nous faut admettre qu'il est encore prématuré de parler de progrès sérieux. En outre, les événements tragiques survenus récemment dans le district de Gali ont montré clairement que le processus de paix est parvenu à un tournant décisif et exige une analyse nouvelle et peut-être plus originale de la situation actuelle.

Les derniers événements ne nous permettent guère d'être optimistes. Le rapport du Secrétaire général nous renvoie d'ailleurs, je crois, une image objective de cette situation. Malgré les propositions concrètes faites par la partie géorgienne, et à cause de l'intransigeance des diri-

geants abkhazes, l'accord sur le statut politique de l'Abkhazie n'a pas été conclu et le sort de quelque 250 000 réfugiés et personnes déplacées demeure sans solution. Il est difficile de savoir quand ces personnes, qui vivent dans le dénuement, retourneront dans leurs foyers, étant donné que les séparatistes abkhazes continuent d'essayer de légitimer les changements démographiques intervenus en raison du conflit.

Telle est la sombre réalité à laquelle nous devons faire face. Nous nous étions tous sentis pleins d'espoir lorsque, grâce à nos efforts et à l'initiative personnelle du Secrétaire général, nous avions entamé les négociations de Genève avec les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de la Fédération de Russie en tant que facilitateur, de l'OSCE et des membres du groupe des Amis du Secrétaire général.

Hélas, les événements survenus dans le district de Gali en mai 1998 ont contribué à remettre en question le processus de paix de Genève. Pour donner une image objective des événements survenus dans le district de Gali, je ne parlerai que de quelques faits précis.

L'arrivée dans la zone du conflit de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et du contingent de maintien de la paix de la Fédération de Russie avait rendu l'espoir aux réfugiés et aux personnes déplacées, et les avait incités à rentrer. En mai 1998, quelque 50 000 personnes déplacées étaient spontanément revenues dans le district de Gali. Les organisations humanitaires internationales avaient dépensé plusieurs millions de dollars pour la reconstruction de maisons destinées aux personnes revenues dans la région et pour répondre à leurs besoins les plus pressants, dans le but de réinstaller ces personnes dans le district de Gali et d'accélérer le processus de rapatriement.

Afin de stabiliser la situation dans le district de Gali et d'accélérer le retour organisé de la population, les 24- octobre 1997 et 28 avril 1998, le sommet de la Communauté d'États indépendants (CEI) a adopté la décision concernant l'expansion des activités de la CEI et des forces de maintien de la paix ainsi que les mesures supplémentaires visant à améliorer les conditions de sécurité dans la zone.

Le retour des réfugiés et les dispositions prises pour assurer leur sécurité figuraient également à l'ordre du jour des négociations de Genève. Mais en dépit de ces mesures, le régime séparatiste abkhaze a poursuivi sa politique de terreur contre la population du district de Gali. Par le biais d'une modification unilatérale des frontières territoriales du district, le territoire de Gali avait été artificiellement réduit à la moitié de sa taille normale. Les opérations punitives étaient devenues systématiques dans le district. Dans l'ensemble, au cours des cinq dernières années, quelque 1 200 personnes ont été victimes de ces violences.

La dernière opération de ce type a été effectuée le 20 mai 1998, lorsque, à cause de la négligence des forces de maintien de la paix, environ 1 000 boyeviks ont été déployés dans le district de Gali. Après quoi, les séparatistes se sont mis à piller la population paisible, à voler ce qui appartenait à leurs familles et à incendier leurs maisons. Ceux qui osaient résister ont été exécutés sur-le-champ. Il n'est pas jusqu'aux cadavres des personnes assassinées qui n'aient été monnayés, en échange de fortes rançons. Au lendemain de cette opération barbare, la majorité de la population s'est trouvée une fois de plus forcée à quitter ses foyers.

C'est aux efforts énergiques de mon gouvernement que la Géorgie doit de ne pas avoir été entraînée dans une guerre totale. Il reste que ces événements ont eu des conséquences tragiques : depuis le 20 mai 1998, plus de 60 civils paisibles ont été tués dans le district de Gali, et plus de 40 000 civils ont été expulsés de leurs foyers. Plus de 1 400 maisons ont été incendiées et détruites. Il faut préciser que la destruction massive des habitations a atteint son paroxysme après la mise en place du cessez-le-feu. Le plus impardonnable, c'est que, non seulement les maisons d'habitation, mais les immeubles de bureaux ont été démolis, ce qui prouve les objectifs réels des auteurs de ces actes : anéantir les perspectives de retour des réfugiés. Des maisons qui avaient été reconstruites par la communauté internationale ont également été incendiées et rasées.

Malheureusement, les violences se poursuivent dans la région. Des attaques de villages situés sur la rive gauche du fleuve Inguri, des enlèvements contre rançon, des exécutions et autres crimes graves se produisent ici quotidiennement. En dehors des répercussions tragiques de ces violences, nous sommes préoccupés par le fait que la partie abkhaze continue de refuser d'honorer ses obligations pour ce qui est du retour inconditionnel des réfugiés expulsés au cours des événements de mai, comme le stipule l'accord du 25 mai 1998. Tout cela va dans le droit fil de la politique de nettoyage ethnique tout en étant une tentative de légitimer les résultats de cette politique.

Après avoir conclu l'accord de cessez-le-feu et de séparation des forces du 25 mai, notre principal objectif était et reste le maintien du processus de paix. À cet égard,

la tenue de la prochaine série de négociations à Genève, sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général, de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, et du groupe des Amis du Secrétaire général, ainsi que les accords conclus sur un certain nombre de questions sont d'une importance cruciale.

Dans le même temps, la réunion de Genève, ainsi que l'analyse des événements survenus récemment en Abkhazie, ont mis à jour des problèmes qui exigent une solution rapide, faute de quoi le processus de paix n'aura aucune chance d'aboutir. Il convient de signaler que les opérations punitives ont été menées à l'intérieur de la zone de sécurité de 12 kilomètres contrôlée par le contingent de maintien de la paix. Cela montre clairement la fragilité du mécanisme du régime de cessez-le-feu dans la zone du conflit.

Il est regrettable que nos propositions sur la prorogation du mandat et des fonctions de l'opération de maintien de la paix aient été purement et simplement rejetées par la partie abkhaze, alors que les organisations internationales et d'autres participants au processus de paix n'ont pas été suffisamment exigeants lors de l'adoption de cette importante décision.

Des mercenaires étrangers ont participé aux actes de violence perpétrés contre la population géorgienne. Ce fait soulève à nouveau le très grave problème de l'infiltration illégale d'armes et d'étrangers dans la zone du conflit. Malheureusement, même nos efforts communs visant au règlement de cette question ne suffisent pas.

Les événements du district de Gali ont montré que le principal problème auquel nous devons faire face est celui des conditions de sécurité, car ce problème affecte gravement aussi bien les personnes déplacées qui ont été rapatriées que les Nations Unies et d'autres personnels internationaux. Les événements tragiques du district de Gali indiquent que si l'on ne crée pas de mécanismes solides sur le plan de la sécurité en faveur des personnes rapatriées, il sera impossible ne serait-ce que d'entamer la nouvelle phase du rapatriement. Le moment est venu d'envisager la mise en oeuvre de tels mécanismes propres à empêcher les opérations punitives et à contribuer à éviter les vols, les prises d'otages et les massacres. À cette fin, nous proposons notamment de créer, dans le district de Gali, une administration conjointe provisoire et un système de patrouilles placé sous les auspices de cette dernière.

L'autre problème grave est la pose massive de mines. Il est pratiquement impossible de donner des garanties en matière de sécurité si des mesures de déminage globales ne sont pas prises.

Il est regrettable que la partie abkhaze rejette ces propositions, contredisant ainsi les déclarations dans lesquelles elle se disait disposée à promouvoir le retour des réfugiés.

Nous condamnons toute action à l'encontre de la population civile, des forces de maintien de la paix et du personnel des Nations Unies dans la zone du conflit. Mon gouvernement prendra toutes les mesures possibles pour contrer ces actions. Par ailleurs, nous croyons que sans le concours de la communauté internationale et sans mesures concrètes de la part des Nations Unies, il sera impossible de régler ce problème. Nous pensons qu'il est nécessaire de créer un mécanisme de gestion des crises dans la zone du conflit. Un des éléments de ce mécanisme devrait être l'introduction d'une unité d'autoprotection des Nations Unies. À cet égard, je souhaite réaffirmer notre appui à la proposition formulée par le Secrétaire général sur la création d'une telle unité.

Je suis convaincu que le processus de Genève doit devenir plus viable si l'on veut résoudre la question du statut politique de l'Abkhazie, dans le plein respect de l'intégrité territoriale de la Géorgie, comme l'a confirmé à maintes reprises le Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous ne devons pas accepter qu'un lien soit établi entre les discussions sur le statut politique de l'Abkhazie et le retour des réfugiés, comme l'a préconisé — et le préconise toujours — la partie abkhaze. Je le répète, nous ne devons pas accepter que des centaines de milliers de personnes soient prises en otage par les négociations politiques.

L'efficacité du mécanisme de règlement des différends est fortement tributaire de la surveillance de la situation en matière de droits de l'homme. Nous devons tenir compte du fait que le Bureau pour les droits de l'homme à Soukhoumi fait partie de la MONUG et que ses fonctions constituent un aspect du processus de paix. Les événements de Gali ont clairement montré que le Bureau pour les droits de l'homme doit être modifié et fortement renforcé.

Tous ces éléments nous persuadent que le processus de paix requiert une nouvelle dynamique, avant tout pour venir à bout du non-respect par la partie abkhaze des exigences de la communauté internationale. Il est inquiétant de constater que les séparatistes se sentent plutôt confiants devant les simples réprimandes et les flatteries sans fin qui leur sont adressées en réponse à leur mépris total des résolutions du Conseil de sécurité, des décisions des sommets de Budapest

et de Lisbonne organisés par l'OSCE et des accords signés par les parties. Je suis sûr que le pouvoir, l'autorité et le prestige du Conseil de sécurité constituent l'unique garantie que la constante violation des accords de la part de la partie abkhaze ne restera pas impunie.

Enfin, je voudrais transmettre l'appel lancé par le Président Chevardnadze de la Géorgie pour qu'à ce stade, la communauté internationale adopte une décision qui réponde aux aspirations du Conseil de sécurité, reflète la situation réelle dans la zone du conflit et suggère des évaluations et des conclusions pertinentes. Cette résolution doit différer des 18 documents préalables et contribuer à l'apaisement des tensions et donner une nouvelle impulsion à la reprise des négociations afin de parvenir à un résultat positif.

Je suis fermement convaincu que la décision qui va être adoptée par le Conseil de sécurité aujourd'hui répondra à cet appel.

Le Président (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : En tant que membre du groupe des Amis du Secrétaire général sur la Géorgie, l'Allemagne appuie pleinement le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui et s'en félicite. Cela d'autant plus que le projet de résolution contient plusieurs messages importants adressés directement aux parties, qui reflètent notre profonde préoccupation et notre sentiment d'urgence face à la situation politique explosive qui règne en Abkhazie (Géorgie) et autour de cette région; le sort de milliers de personnes qui ont récemment été contraintes de quitter leurs foyers; l'absence de progrès tangibles vers un règlement politique; et le danger constant auquel la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et les soldats de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) sont confrontés sur le terrain.

Je voudrais faire quelques commentaires sur les messages contenus dans le projet de résolution tels que nous les percevons.

Premier message : les combats qui ont éclaté en mai ont été un recul majeur pour la paix et ont amené les parties au bord d'une guerre totale. Les deux parties ont permis que la situation dans la région de Gali se dégrade à ce point. La communauté internationale exige maintenant qu'elles prennent des mesures déterminées pour s'éloigner de cet abîme et qu'elles s'engagent de manière constructive dans un processus de paix mené par les Nations Unies. L'Allemagne est disposée à offrir son aide aux parties afin qu'elles aboutissent à un règlement politique global, à condition qu'elles fassent preuve d'une véritable détermination dans leur quête d'options pacifiques.

Les autorités géorgiennes doivent considérablement renforcer leurs efforts en vue de contenir les groupes armés opérant depuis la rive géorgienne du fleuve Ingouri. Les attaques irresponsables de ces groupes constituent non seulement un grave danger pour le personnel de la MONUG et des forces de maintien de la paix de la CEI, mais aussi un sérieux obstacle à toute tentative de règlement pacifique des questions sous-jacentes au conflit.

Deuxième message à notre avis encore plus important : la partie abkhaze doit permettre aux réfugiés de la région de Gali de regagner leurs foyers immédiatement et sans condition. La récente destruction de maisons dans la région de Gali par les forces abkhazes, dans le cadre d'une campagne manifestement destinée à refouler la population locale, est totalement inacceptable et est un motif de grave préoccupation. Nous nous félicitons de ce que le Conseil ne craint pas d'examiner les faits tels qu'ils sont et de les évaluer en conséquence. Ce n'est certainement pas une coïncidence que dans ce contexte, le projet de résolution rappelle la déclaration du sommet de Lisbonne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui fait référence à des événements antérieurs connexes.

Enfin, un troisième message essentiel est en outre clairement exprimé dans le projet de résolution : la patience du Conseil de sécurité s'épuise. À moins qu'une amélioration n'intervienne en ce qui concerne le processus de paix et la situation de la sécurité sur le terrain, un réexamen de l'engagement des forces de maintien de la paix de l'ONU en Abkhazie (Géorgie) ne peut être exclu. Les six derniers mois ont jeté un doute grave quant à la question de savoir s'il existe un processus de paix sérieux et suivi qui bénéficie de l'appui sans réserve des parties. En l'absence d'un tel processus, il serait difficile de justifier le niveau actuel d'engagement de l'ONU. Il incombe aux parties d'oeuvrer vers un processus de négociation politique efficace grâce à un dialogue direct et dans le cadre du processus de Genève, avec l'aide de la Fédération de Russie en tant que facilitateur, du groupe des Amis du Secrétaire général et de l'OSCE.

Les risques graves auxquels les pays fournisseurs de contingents à la MONUG — l'Allemagne, avec le Bangladesh, étant parmi les plus importants d'entre eux — sont

contraints d'exposer leur personnel constituent un autre facteur crucial dans cette équation. Comme je l'ai mentionné précédemment, il importe d'adopter d'urgence des mesures résolues à l'encontre des activités des groupes armés et pour interdire la pose de mines dans la zone d'opération de la MONUG. D'autre part, les mesures qui ont déjà été prises par le Secrétariat pour améliorer la sécurité, dans des conditions d'opération sévèrement limitées, ne suffiront pas pour maintenir une mission utile et justifiable pendant une longue période. Nous ne comprenons pas pourquoi les dirigeants abkhazes ont choisi de refuser de donner à la MONUG la possibilité de se défendre contre des personnes ou des groupes qui l'attaquent. L'Allemagne continue de favoriser cette option dans le cadre d'une unité d'autoprotection qui serait ajoutée à la MONUG. Nous exhortons les dirigeants abkhazes à revoir leur réaction initiale pour qu'ils comprennent qu'une telle force serait strictement limitée à assurer la légitime défense, sans autre motif que de garantir la sécurité de la MONUG contre le banditisme ou des attaques à motivation politique.

Pour finir, je voudrais exprimer la profonde gratitude de l'Allemagne pour le travail dévoué qu'ont accompli le Représentant spécial, M. Liviu Bota, et les membres de la MONUG dans une situation tendue et dangereuse. Nous voudrions adresser nos sincères condoléances à la famille et aux amis de Mme Maria Magdalena Wewiorska, secrétaire de M. Bota, qui a été assassinée sur les marches de son appartement à Tbilissi, il y a quelques jours. Nous pleurons également les membres des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants qui ont été victimes d'attaques lâches ces derniers jours.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : La situation en Abkhazie (Géorgie) est très préoccupante. La reprise des hostilités en mai dernier a conduit quelque 40 000 personnes qui étaient retournées vivre dans la région de Gali à quitter leurs foyers. Les efforts patients des organismes internationaux au cours des dernières années pour permettre les retours des réfugiés et des personnes déplacées dans la zone ont été ainsi réduits à néant. Des habitations ont été délibérément incendiées par les forces abkhazes. La France condamne ces actes, apparemment motivés par la volonté d'expulser ces populations de leur région d'origine.

Les tensions dans la région demeurent. De nouveaux affrontements ne peuvent malheureusement pas être exclus. Il est dès lors essentiel que les parties respectent rigoureusement l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces du 14 mai 1994 ainsi que le Protocole de cessez-le-feu signé le 25 mai 1998.

Seul un règlement politique durable pourra cependant assurer la stabilité de la région. L'Organisation des Nations Unies, avec l'aide de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, avec l'aide du groupe des Amis du Secrétaire général et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ne ménage pas ses efforts pour parvenir à une solution du conflit. Ces efforts ne pourront cependant aboutir que si les deux parties montrent dorénavant la volonté politique nécessaire dans les négociations. La réunion qui s'est tenue à Genève, du 23 au 25 juillet 1998, sous l'égide des Nations Unies est une étape importante, surtout dans le contexte actuel, mais qui doit être suivie sans délai par d'autres négociations sur les principaux points du différend.

II revient également aux parties de remplir leurs obligations touchant à la sécurité du personnel international. Les actes commis à l'encontre des membres des forces de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants et de la Mission d'Observation des Nations Unies en Géorgie sont condamnables. Des mesures doivent être prises par les deux parties pour y mettre fin.

Voilà ce qui compose la substance du projet de résolution qui est soumis à ce Conseil et c'est la raison pour laquelle la France se prononcera en sa faveur.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : La situation qui prévaut en Abkhazie reste une source de préoccupation pour mon gouvernement. Sur le terrain, après les événements tragiques de mai 1998, l'instabilité, les tensions et les risques de nouveaux affrontements sont élevés, rendant ainsi le travail de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) plus difficile et plus dangereux.

En ce qui concerne le processus politique, force est de constater que les parties n'ont pas réussi à régler le conflit. En fait, malgré les efforts considérables et soutenus déployés par l'ONU, la Fédération de Russie et le groupe des Amis du Secrétaire général pour faire avancer le processus

de paix, nous sommes malheureusement encore loin d'un règlement politique.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, les six derniers mois ont été marqués par une réticence à renoncer à la violence et à examiner sérieusement les options pacifiques et mutuellement acceptables de règlement du conflit.

Les parties doivent s'engager à rechercher une solution politique dans le cadre de l'ONU, en se servant du mécanisme établi en novembre 1997. Un mécanisme politique destiné à traiter des différentes questions du processus de paix est en place et l'engagement de la communauté internationale à l'égard du processus de négociation est clair et ferme, mais c'est aux parties elles-mêmes qu'incombe la responsabilité essentielle de le relancer. Les parties doivent saisir cette occasion à pleines mains et nous espérons que des progrès concrets et substantiels interviendront sur les questions en suspens ayant trait à la définition du statut politique de l'Abkhazie et au problème du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans la dignité et la sécurité.

Nous voudrions souligner qu'il est particulièrement important d'enclencher le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées. C'est pourquoi nous lançons un appel à la partie abkhaze en particulier afin qu'elle permette le retour inconditionnel et immédiat de toutes les personnes déplacées depuis la reprise des hostilités en mai 1998. Nous félicitons le Secrétaire général et son Représentant spécial des efforts qu'ils ont déployés pour relancer le processus de Genève. La réunion de haut niveau entre les deux parties qui a eu lieu la semaine dernière à Genève sous les auspices de l'ONU était en soi une mesure positive et nous espérons que les parties renforceront leur engagement actif dans le cadre de ce processus. Nous les prions instamment de s'abstenir de recourir à la force et de respecter strictement le Protocole sur un cessez-le-feu et le retrait des formations armées signé le 25 mai 1998.

Nous demeurons profondément préoccupés face à la détérioration constante des conditions de sécurité. La recrudescence d'activités subversives par des groupes armés a entravé le processus de paix et empêché le retour des réfugiés. Mon gouvernement est particulièrement préoccupé par les attaques perpétrées à l'encontre du personnel de la MONUG et de la CEI.

Le Conseil devrait, sans équivoque, condamner tout acte de violence à l'encontre des forces de maintien de la paix. Ces actes doivent cesser immédiatement. Nous exigeons que les parties offrent des conditions de sécurité accrues pour la MONUG et le personnel international. À cet égard, nous nous félicitons des mesures déjà prises pour améliorer la situation en matière de sécurité et pour réduire au minimum le danger auquel est exposé le personnel de la MONUG.

Cependant, nous pensons qu'à moins que des dispositions supplémentaires ne soient prises dans ce domaine, la Mission n'aura pas la capacité de retrouver la totalité de sa force opérationnelle et d'accomplir les tâches qui lui incombent. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de garder la sécurité de la MONUG constamment à l'examen.

Pour terminer, nous appuyons la prorogation du mandat de la MONUG, telle que recommandée par le Secrétaire général, ainsi que le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui reflète nos préoccupations.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un peu plus d'un an, le Royaume-Uni se félicitait de la reprise du rôle des Nations Unies dans les discussions politiques visant à trouver une solution au conflit en Abkhazie (Géorgie). Le processus de Genève a créé un cadre permettant d'aborder le problème du manque de confiance entre les deux parties et d'aller de l'avant en ce qui concerne les questions pratiques qui doivent être traitées pour aboutir à un règlement politique.

Malheureusement, les parties n'ont pas su faire la preuve d'une volonté suffisante de se servir de ce cadre pour traiter des questions essentielles. Les parties semblent se limiter à discuter de mécanismes plutôt que des problèmes de fond. La partie abkhaze n'a pas respecté ses engagements concernant le retour des réfugiés; et la partie géorgienne n'a pas, à notre avis, réussi à s'attaquer au problème des bandes armées qui cherchent à déstabiliser la région en lançant des attaques contre les forces de maintien de la paix de la CEI et les responsables abkhazes.

Les événements de mai de cette année ont été le résultat direct de cette absence d'engagement des parties. La provocation par les bandes armées géorgiennes, suivie par la réaction extrême des Abkhazes, se sont traduites par une nouvelle vague de réfugiés et de destruction de biens dans la région de Gali. Les deux parties doivent assumer leur part du blâme pour cette tragédie, qui a été un revers pour l'ensemble du processus de paix.

Il apparaît clairement, à la lumière des événements du mois de mai, qu'il existe un lien étroit entre le problème du

retour des réfugiés et les activités des bandes armées. Des progrès concernant le retour des réfugiés affaibliraient la position de ceux qui recherchent une solution militaire au conflit. L'absence de progrès ne fait que renforcer la position des extrémistes.

La réunion de Genève de la semaine dernière, qui s'est tenue en dépit de cette toile de fond peu prometteuse, indique que les deux parties souhaitent, au moins, éviter que ne se répètent les événements de mai. Nous nous en félicitons. Malheureusement, elles ont échoué à faire avancer les questions essentielles. Cependant, la déclaration de conclusion contient, au moins, une réaffirmation par les parties de la Déclaration de Tbilissi d'août 1997, qui incluait leur engagement à un règlement pacifique.

La communauté internationale est prête à apporter son soutien afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit mais les parties doivent d'abord s'aider elles-mêmes. Le moment est venu de commencer à traduire les paroles en actes. Il est particulièrement important que le retour des réfugiés commence le plus tôt possible et soit mis en oeuvre dans des conditions sûres. Les réfugiés ne souhaiteront pas regagner leurs foyers tant qu'ils craindront que leurs maisons ne soient incendiées, comme c'était le cas en mai.

Le Royaume-Uni renouvelle son engagement, tant envers l'action politique des Nations Unies qu'envers la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) mais notre engagement a des limites. Parallèlement aux progrès des négociations, nous attendons une amélioration en matière de sécurité sur le terrain. On ne peut pas s'attendre à ce que les pays fournissent des observateurs non armés dans une situation où le personnel international est délibérément pris pour cible.

Nous avons appuyé les propositions du Secrétaire général concernant la reprise des patrouilles limitées de la MONUG et l'amélioration des mesures de sécurité pour la Mission. Cependant, notre préférence va au déploiement d'une unité d'autoprotection. Nous ne comprenons pas l'opposition de certains milieux à une disposition qui, selon le Secrétaire général, renforcerait la sécurité. Cette option doit rester ouverte.

Ce projet de résolution a tout notre appui. Il est rédigé en termes fermes mais se limite à demander aux deux parties de ne respecter que les engagements auxquels elles ont déjà souscrit. Le Conseil jugera par leurs actes dans les semaines à venir.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite, d'emblée, la bienvenue à M. Irakli Menagarishvili, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, à cette réunion du Conseil de sécurité.

Ma délégation souhaite exprimer, au nom du Gouvernement japonais, sa reconnaissance à M. Liviu Bota, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'à tous les hommes et les femmes travaillant pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), pour leurs efforts visant à promouvoir le processus de paix en Abkhazie (Géorgie). Ma délégation félicite également la Fédération de Russie des efforts qu'elle a déployés dans le cadre du processus de paix en tant que facilitateur, ainsi que le groupe des Amis du Secrétaire général et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Malgré ces nombreux efforts précieux, l'état actuel du processus de paix est loin d'être satisfaisant. Ma délégation est particulièrement préoccupée par la reprise des hostilités, au mois de mai de cette année, qui a provoqué, une fois encore, un grand nombre de réfugiés. Ma délégation appelle tant la partie géorgienne qu'abkhaze à adopter une attitude constructive et à faire montre de la volonté politique de promouvoir rapidement le processus de paix et de faciliter le retour des réfugiés. À cet égard, ma délégation souligne l'importance de la rencontre des parties qui a eu lieu à Genève la semaine dernière. Même si les parties à la réunion n'ont pas été en mesure d'aboutir à une percée, ma délégation espère que les deux parties resteront activement engagées dans ce processus de négociation et qu'un règlement politique global sera obtenu.

Dans son récent rapport, le Secrétaire général a condamné les attaques perpétrées contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies et de la Communauté d'États indépendants, en Géorgie. Ayant récemment subi une très grande perte avec la disparition tragique d'un responsable politique de nationalité japonaise travaillant pour la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan, le Japon appuie pleinement la position du Secrétaire général et condamne ces attaques, sans équivoque. Le Japon souhaite souligner avec force que la sécurité et la sûreté du personnel international, y compris le personnel des missions humanitaires sur le terrain, sont un problème de la plus haute urgence, nécessitant la plus sérieuse attention du Conseil et des Nations Unies dans leur ensemble. Si les parties souhaitent que la présence du personnel international soit maintenue, elles doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et leur sûreté. Pour ce qui est de la sécurité de la MONUG, ma délégation se félicite de l'intention du Secrétaire général de garder cette

question constamment à l'étude. Nous nous félicitons de la suggestion, faite par le Secrétaire général, de mettre en place une unité d'autoprotection et pensons que celle-ci devrait être réalisée le plus tôt possible avec l'assentiment des deux parties.

La situation dans laquelle se trouve la MONUG est pleine de difficultés. Cependant, ma délégation partage pleinement le point de vue du Secrétaire général, selon lequel la présence de la MONUG reste un facteur de stabilisation dans la région. Elle apporte un soutien au processus de paix et nous espérons qu'elle engendrera la confiance en l'avenir et un sentiment de sécurité parmi la population locale, en particulier dans la région de Gali, où la plupart des réfugiés doivent retourner, une fois la paix restaurée. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui propose une prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, d'emblée, alors que ce mois se termine, de vous féliciter pour avoir orienté avec tant de succès les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois, et ce, grâce à vos remarquables qualités et à votre riche expérience de diplomate.

Par ailleurs, je me félicite de la présence du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie à cette réunion.

Depuis que le conflit a éclaté en Abkhazie (Géorgie), la situation dans certaines régions continue d'être tendue, et ce, en dépit des bons offices permanents de la communauté internationale. Le processus de règlement politique reste dans l'impasse. Les questions essentielles qui se posent aujourd'hui sont celles des graves divergences entre les deux parties concernant le statut politique futur de l'Abkhazie et des difficultés rencontrées en ce qui concerne le travail de rapatriation des réfugiés. La délégation chinoise est profondément perturbée par cette situation.

Je souhaite rappeler que la Chine a toujours affirmé que, dans le cadre du règlement du conflit en Géorgie, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie doivent être respectées par la communauté internationale. En même temps, il est nécessaire de préserver les droits fondamentaux des résidents de tous les groupes ethniques de cette région.

Nous sommes d'avis que le règlement final de la question de Géorgie repose sur la population elle-même. Ce n'est que lorsque les deux parties au conflit auront la volonté politique nécessaire que les efforts de la communauté internationale pourront avoir un effet ou jouer un rôle réel. C'est pourquoi nous demandons aux deux parties de tenir compte des intérêts fondamentaux de la population, d'adopter une attitude constructive et de suivre la voie de la négociation pour régler leurs divergences.

Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau qui s'est tenue récemment à Genève entre les deux parties. Nous espérons que les deux factions poursuivront dans cette voie et accéléreront le processus de Genève. Nous attendons sous peu des entretiens directs entre le Président Chevardnadze et le dirigeant abkhaze, M. Ardzinba, qui constitueraient le premier pas dans la création d'un climat de confiance entre les deux parties et un début à la solution des problèmes actuels.

Nous sommes satisfaits de constater que, depuis son déploiement, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a entretenu d'excellents rapports de coopération avec les deux parties et avec les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

Nous sommes en revanche inquiets de la situation instable qui prévaut dans les régions de Gali et de Zougdidi et du fait que la sécurité de la MONUG s'en trouve menacée. Nous condamnons les actes de terrorisme perpétrés contre les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de la CEI. Nous demandons aux deux parties d'honorer leurs promesses de garantir la sécurité des forces de maintien de la paix.

Nous estimons que le maintien de la présence de la MONUG contribuera au processus de paix en Géorgie. Nous appuyons par conséquent les recommandations du Secrétaire général relatives à la prorogation du mandat de la MONUG et nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous espérons que la MONUG continuera de s'acquitter fidèlement du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

Mme Incera (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation voit avec une profonde préoccupation la détérioration de la situation politique et militaire en Géorgie. Le regain de tension et le risque de nouvelles confrontations que cela entraîne exigent une action résolue de la communauté internationale en vue de parvenir à un règlement politique du conflit.

Nous souhaitons d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, la Fédération de Russie, le

groupe des Amis du Secrétaire général et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour les efforts qu'ils ont déployés en faveur de la paix. Nous nous félicitons particulièrement de la deuxième réunion entre les parties au conflit en Géorgie, organisée à Genève du 23 au 25 juillet, et de l'engagement renouvelé par les participants de trouver une solution pacifique au conflit. Nous reconnaissons néanmoins que ces engagements ne pourront être honorés que si les parties bénéficient de la pleine coopération de la communauté internationale dans leur mise en oeuvre. C'est pourquoi nous appuyons la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

D'autre part, nous sommes alarmés de voir que tant la population civile que le personnel international, y compris le personnel de la MONUG, continuent d'être la cible d'actes de violence et de délinquance. Nous estimons qu'il est indispensable que les collectivités locales s'acquittent de leurs obligations, à savoir : prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les territoires qu'elles contrôlent.

Dans ce contexte, ma délégation accorde la plus grande importance à la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées. Nous regrettons que la crise actuelle ait aggravé leurs conditions de vie et leur rende difficile le retour dans leurs foyers. Nous estimons que les parties au conflit doivent avant tout respecter les droits fondamentaux de ces personnes, y compris leur droit de vivre dans des conditions de sécurité. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel aux parties pour qu'elles respectent les droits fondamentaux des habitants des territoires qu'elles contrôlent, et qu'elles mettent en place les conditions de sécurité nécessaires au retour dans leurs foyers des personnes déplacées.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans les zones où opère la MONUG, détérioration nuisible à l'accomplissement de son mandat et menaçant la vie de son personnel. Nous condamnons ainsi les attaques à main armée contre les autorités abkhazes et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), ainsi que l'emploi criminel de mines antipersonnel.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à l'action de la MONUG, qui est un facteur indispensable à l'instauration de la sécurité dans la région, par le climat de confiance et de sécurité qu'il contribue à créer pour la population de la zone de Gali.

M. Lidén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : L'absence de progrès dans la voie d'un règlement pacifique du conflit en Abkhazie (Géorgie) est extrêmement décevante. Les rapports faisant état de violences continuelles contre civils et forces de maintien de la paix dans cette région ne peuvent qu'être des sujets de profonde préoccupation pour nous. La Suède déplore la reprise des hostilités au mois de mai, qui se sont soldées par d'importantes pertes humaines et une nouvelle aggravation d'une situation humanitaire déjà précaire.

En dépit du cessez-le-feu du 25 mai, la situation sur le terrain demeure, regrettablement, très tendue. La Suède est particulièrement préoccupée par le sort des réfugiés et des personnes déplacées. Les deux parties se doivent de remplir leurs obligations pour faire en sorte que ces populations puissent retourner dans leurs foyers en toute sécurité.

Un nombre croissant d'autres civils dépendent d'une assistance extérieure pour leur subsistance. Il est inacceptable que des actes tels que la reprise de la pose de mines puissent entraver le travail de ceux qui offrent cette assistance et faire des victimes, y compris au nombre des forces de maintien de la paix de l'ONU et de la Communauté d'États indépendants.

La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) continue d'être un important facteur de stabilisation. En tant que fournisseur de contingents à la MONUG, la Suède est bien consciente du rôle déterminant de la Mission, mais également de la situation en matière de sécurité, qui limite sérieusement sa capacité de s'acquitter de sa tâche. La Suède appuie la décision que prend aujourd'hui le Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUG. Nous avons également précisé que la proposition de création d'une unité d'autoprotection visant à faciliter le travail des observateurs militaires doit être retenue.

Le projet de résolution que nous nous apprêtons à adopter adresse aux parties un message clair : nous attendons qu'elles créent les conditions voulues pour que la MONUG puisse remplir son mandat et nous garderons cette exigence en tête lorsque nous réexaminerons la situation. Au-delà de cela, nous espérons que les parties feront preuve de la volonté politique nécessaire pour faire progresser les négociations et produire des résultats concrets.

La Suède appuie fermement le processus de négociation engagé par le Secrétaire général et les efforts de son Représentant spécial, M. Bota. L'appui apporté au processus, en particulier par la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, est important. Une action internationale

commune est indispensable pour promouvoir un règlement global. Mais c'est en définitive aux parties elles-mêmes qu'il incombe au premier chef de trouver une telle solution. Il est temps qu'elles montrent leur volonté d'assumer cette responsabilité.

M. Essonghé (Gabon) : Le projet de résolution que nous nous apprêtons à adopter témoigne de la volonté du Conseil de sécurité de juguler la crise qui prévaut actuellement en Abkhazie (Géorgie) et d'y établir des relations de paix et de respect mutuel.

À cet égard, les efforts déployés par les coauteurs en vue de la mise en forme définitive de ce texte méritent d'être soulignés. De même, le processus de paix de Genève enclenché à l'initiative du Secrétaire général et soutenu par le groupe de ses Amis, la Fédération de Russie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe vaut d'être salué.

Dans ce contexte, la deuxième réunion, tenue à Genève du 23 au 25 juillet 1998, nous paraissait être porteuse d'espoir, d'autant que les deux parties devaient contribuer, avec les acteurs internationaux, à la recherche des voies et moyens susceptibles de mettre un terme à cette crise. Malheureusement, force est de constater que cet objectif est encore loin d'être atteint.

Le projet de résolution soumis à notre examen constate en son paragraphe 3 du préambule que la situation dans les régions de Zougdidi et de Gali reste tendue et conflictuelle et que les combats risquent de reprendre. Ce triste constat est une source de vive préoccupation que ma délégation partage et voudrait voir changer tout naturellement. C'est pourquoi l'appel lancé par le Conseil de sécurité au paragraphe 8 du présent projet de résolution me paraît mériter notre ferme appui.

C'est dans ce sens que ma délégation votera en faveur du projet de résolution qui va être soumis aux voix.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Abkhazie (Géorgie) est encore extrêmement instable, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la paix dans la région. Ma délégation a été profondément perturbée par les récents événements de mai dans le district de Gali. Nous sommes particulièrement troublés par la mise à feu de maisons construites au prix de 2 millions de dollars des États-Unis en provenance des fonds du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces événements ont conduit à un exode d'environ 40 000 réfugiés pour la deuxième fois. Cette situation indésirable est exacerbée par les attaques menées contre le personnel des Nations Unies. Ma délégation demande que ces activités soient condamnées et que les parties mettent un terme à ces activités.

Le succès des initiatives de paix pour résoudre le conflit en Géorgie dépendra principalement des parties elles-mêmes. Du fait de leurs activités, les efforts déployés par la communauté internationale pour faire avancer le processus de paix ont été constamment déjoués. Les deux parties se doivent, face à la communauté internationale et à leur peuple, d'écouter la voix de la raison. Alors que nous leur demandons d'honorer leurs obligations, nous jugeons opportun, à ce stade, de féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général et les membres de son équipe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, les membres de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et le groupe des Amis du Secrétaire général pour leurs efforts inlassables en vue d'un règlement pacifique en Abkhazie (Géorgie).

Ma délégation constate que la présence de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) dans la région est essentielle. Non seulement elle sert de stabilisateur dans la région, mais elle fournit un appui utile au processus politique et contribue à créer un climat de confiance et de sécurité parmi les résidents de la région. Au moment où son mandat vient à expiration, ma délégation soutient sa prorogation pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 janvier 1999. Sans quoi la situation déjà instable de la région pourrait dégénérer en une conflagration tout à fait incontrôlable.

Au moment où le Conseil envisage la prorogation du mandat de la MONUG, dans son projet de résolution actuellement à l'examen, nous voudrions saisir cette occasion pour rappeler aux deux parties au conflit qu'elles ne sauraient continuer de faire de la communauté internationale l'otage de leur manque de volonté à résoudre leurs différends de façon pacifique et à renoncer à l'usage de la force. Nous exhortons les belligérants à réunir la volonté politique nécessaire pour régler leurs différends de façon pacifique. Nous saisissons également cette occasion pour leur demander d'appliquer pleinement et sans retard les engagements qu'ils ont contractés au titre de l'Accord de Moscou et de tous les accords qui ont suivi.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la réunion tenue récemment à Genève. Nous espérons que les parties concernées poursuivront leurs négociations afin de

résoudre les différends non réglés et appliqueront les accords conclus lors de la réunion de Genève.

Ma délégation a soigneusement étudié le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous accordons une grande importance au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution, qui réaffirme que c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe au premier chef de parvenir à la paix et leur rappelle que la volonté de la communauté internationale de continuer à les aider dépend de leurs progrès dans ce domaine. Cette disposition envoie le bon message aux deux parties.

Ma délégation juge tout aussi important le paragraphe 11 du dispositif, qui condamne les actes de violence perpétrés contre le personnel de la MONUG et exige que les parties

> «prennent des mesures résolues pour mettre un terme à ces actes qui sapent le processus de paix». (*S/1998/699, par. 11*)

Nous espérons que les deux parties entendront l'appel lancé par le Conseil.

Dans l'ensemble, nous estimons que le projet de résolution est dans la bonne voie et nous voterons pour.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de la présence du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie à cette réunion.

Mon pays est de plus en plus préoccupé par la situation en Géorgie depuis la reprise des hostilités il y a deux mois. C'est à une fréquence troublante que des faits déplorables concernant la sécurité des soldats de la paix et des observateurs dans ce pays ont été portés à notre attention. Des condoléances ont sans cesse été transmises à des familles et gouvernements.

Il incombe aux deux parties au conflit d'assurer la sécurité des membres du personnel militaire et civil de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Ceux qui ont le plus souffert, toutefois — les principales victimes de la poursuite du conflit — sont le peuple de la République de Géorgie, de souche aussi bien géorgienne qu'abkhaze.

Le Brésil ne peut accepter de pratiques de nature ethnique ou l'éviction d'individus par la force. L'emploi de la presse pour promouvoir les antagonismes est également condamnable. À côté du rôle que joue le Conseil de sécurité dans le maintien de l'unité et l'intégrité de la République de Géorgie, il est essentiel que les Géorgiens de différentes origines ethniques et religieuses élaborent des moyens de coexistence démocratiques.

Ma délégation appuie le projet de résolution et souhaite souligner la nécessité pour les deux parties, notamment les forces abkhazes, de respecter les droits de l'homme, notamment s'agissant des personnes déplacées, qui ont le droit de regagner leurs foyers. Nous espérons que le processus de Genève pourra contribuer à un dialogue durable et à la réconciliation. Les efforts que déploient continuellement M. Liviu Bota, Représentant spécial du Secrétaire général, le groupe des Amis du Secrétaire général et la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, doivent être hautement loués.

Les autorités géorgienne et abkhaze doivent respecter leurs engagements précédents et coopérer de façon à neutraliser les factions radicales et criminelles.

La prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois traduit la conviction qu'une paix durable peut être obtenue. Néanmoins, le Conseil de sécurité surveillera de près la sécurité du personnel des Nations Unies et la volonté des parties à négocier.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Irakli Menagarishvili, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, à cette réunion du Conseil de sécurité.

Ces derniers mois ont apporté de nouveaux problèmes concernant la situation en Abkhazie (Géorgie). À plusieurs occasions, depuis le début de l'année, le Conseil de sécurité a exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration de la situation en matière de sécurité et la reprise des combats, qui ont rendu de plus en plus incertain l'avenir du processus de paix.

Les efforts acharnés que déploient le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Liviu Bota, et d'autres protagonistes internationaux engagés dans la recherche d'une solution viable au conflit ne sont pas illimités et ils ne pourront porter leurs fruits qu'avec le plein engagement et la coopération des parties. La responsabilité de faire progresser le processus de paix en renonçant à la violence et en examinant sérieusement des options pacifiques de solution au conflit incombe clairement aux parties elles-mêmes.

Nous nous félicitons de la tenue récente à Genève de la deuxième réunion de haut niveau des parties sous les auspices de l'ONU. Cela nous donne l'espoir que le dialogue peut être préservé. Les parties devraient agir de bonne foi et redoubler d'efforts en vue de poursuivre les pourparlers pour aboutir à des résultats positifs sur les questions fondamentales ayant trait au règlement du conflit et pour faire en sorte que des progrès concrets soient réalisés dans les engagements qu'elles ont librement consentis dans le cadre institutionnel convenu lors de la première réunion de haut niveau tenue à Genève, en novembre 1997.

Le problème humanitaire et les violations des droits de l'homme continuent d'être au nombre des facteurs qui empêchent le processus de paix d'être opérationnel. La situation des personnes déplacées après la dernière série de combats qui ont eu lieu dans le district de Gali, les rapports faisant état de nombreuses destructions de maisons, la mise à feu de villages et les agissements des autorités abkhazes qui visent à empêcher le retour des réfugiés sont inacceptables. Tant qu'on ne garantit pas le retour sûr des personnes dans leurs foyers et qu'on n'empêche pas que de nouveaux abus soient commis à l'encontre de la population, il ne peut y avoir de solution viable au conflit. Il est urgent que les réfugiés et les personnes déplacées puissent retourner dans leurs foyers en toute sécurité si l'on veut donner davantage de crédibilité au processus de paix.

À part le processus politique, l'exercice du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) dans des conditions instables et dangereuses est pour nous un grave sujet de préoccupation. La situation sur le terrain n'est toujours pas réglée et elle demeure tendue. Plusieurs incidents impliquant le personnel de la MONUG ont eu lieu au cours des six derniers mois, dont certains ont malheureusement fait des victimes. La campagne lancée par les médias contre la MONUG et les actes de harcèlement dirigés contre la Mission, entre autres choses, indiquent clairement que cette question doit faire l'objet d'un examen constant. Pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement et intégralement des tâches qui lui ont été confiées, la MONUG doit recevoir des garanties de sécurité suffisantes. La situation actuelle nécessite que l'on réfléchisse davantage à des mesures de sécurité pratiques supplémentaires, sans oublier l'idée de créer une unité d'autoprotection. Toutefois, la responsabilité principale de la protection des observateurs militaires de l'ONU qui ne sont pas armés incombe aux parties elles-mêmes.

À notre avis, la présence de la MONUG continue d'être un facteur important de stabilisation dans la région. C'est pourquoi nous appuyons la prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois. La Slovénie votera pour le présent projet de résolution.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation du Bahreïn souhaite une sincère bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie à cette séance qui est consacrée à ce pays. Nous voudrions également vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

Nous voudrions en outre saluer les efforts déployés par le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), le Représentant spécial du Secrétaire général et la Fédération de Russie en tant que facilitateur, ainsi que par le groupe des Amis du Secrétaire général, l'Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE) et tous les protagonistes qui s'efforcent d'aboutir à un règlement pacifique de la crise en Géorgie.

Nous constatons que la détérioration de la situation en matière de sécurité a eu des conséquences négatives multiples et a notamment entraîné la fuite de quelque 40 000 personnes qui étaient retournées vivre dans la région de Gali. Nous estimons que ces hostilités ne sont dans l'intérêt d'aucune des parties et qu'elles desservent la cause de la paix qui est recherchée par tous les acteurs concernés. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies en particulier ont déployé des efforts considérables pour rétablir la paix dans la région. Cependant, les parties ne se sont pas acquittées de leurs obligations à l'égard de la communauté internationale; ce qui a conduit à d'autres problèmes et difficultés.

Par ailleurs, ma délégation voudrait exprimer sa condamnation des attaques menées contre la MONUG et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Il incombe aux deux parties d'assurer leur sécurité. Si les deux parties ne coopèrent pas avec la communauté internationale et avec l'ONU, la situation sur le terrain risque de se détériorer davantage. Ma délégation engage les deux parties à respecter tous les engagements qu'elles ont pris ainsi que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous les invitons à faire preuve de la plus grande retenue et à tirer profit des possibilités de paix qui s'offrent actuellement.

Nous estimons que les réunions qui ont eu lieu récemment à Genève constituent un jalon qui permettra aux parties de retourner à la table de négociations et de parvenir à un règlement pacifique de leurs différends en tenant compte des intérêts de toutes les parties.

La question des réfugiés et des personnes déplacées notamment, est au nombre des questions qui nécessitent d'être réglées. Les réfugiés et les personnes déplacées doivent retourner dans leurs foyers conformément à l'accord quadripartite conclu le 4 avril 1994. Il importe à cet égard d'instaurer un climat de sécurité et de créer les conditions nécessaires.

Enfin, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général qui figure au paragraphe 41 de son rapport tendant à proroger le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 31 janvier 1999. Nous souscrivons en outre au projet de déclaration dont le Conseil est saisi et nous voterons pour ce projet.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je m'associe à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie et nous féliciter de sa présence parmi nous aujourd'hui.

Nous sommes maintenant à une étape décisive du processus de paix en Géorgie. Alors que le cessez-le-feu conclu en mai continue d'être maintenu, la situation demeure tendue et les attaques perpétrées à l'encontre des soldats de la paix se poursuivent. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) continue de contribuer à la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu et de jouer un rôle constructif en faveur du processus de paix dans son ensemble. C'est pourquoi nous voterons aujourd'hui en faveur de la prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois.

Nous sommes préoccupés du fait que les parties n'ont pas manifesté la volonté politique de renoncer à la violence et de prendre des mesures en vue de parvenir à un règlement politique global. Les parties doivent engager des pourparlers de fond sur les problèmes réels qui se posent, à savoir, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays et le statut politique de l'Abkhazie. Nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés dans le cadre du processus de Genève qui traite de ces questions fondamentales. Nous espérons également que la prochaine réunion d'Athènes sur les mesures visant à accroître la confiance permettra de faire avancer ce processus. Nous remercions le Gouvernement grec qui a aimablement offert d'accueillir cette réunion.

Nous condamnons dans les termes les plus fermes les attaques qui ont été menées contre les soldats de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Nous demeurons profondément inquiets au sujet de la sécurité physique du personnel de la MONUG. Et nous appelons les parties à renouveler leur engagement de protéger le personnel de la MONUG et les autres acteurs internationaux qui sont chargés du maintien de la paix. À cette fin, les deux parties doivent venir à bout des activités terroristes. Elles doivent également mettre un terme à la violence et aux actes de harcèlement dirigés contre les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Nous saluons les efforts que le Secrétaire général déploie pour assurer la sécurité du personnel de la MONUG grâce à des mesures concrètes. Tant que les parties refuseront de protéger la MONUG, nous estimons qu'il est essentiel que d'autres dispositions soient prises pour assurer la protection des forces de maintien de la paix et qu'il importe que la recommandation du Secrétaire général visant à créer une unité d'autoprotection soit approuvée et mise en oeuvre dans les plus brefs délais.

La situation qui prévaut en Abkhazie est très inquiétante. Nous appuyons l'idée selon laquelle le Conseil de sécurité devrait, après la présentation du rapport à mi-parcours du Secrétaire général, évaluer l'avenir de la mission de la MONUG dans un effort général pour parvenir à un règlement politique en Géorgie.

Nous remercions le Secrétaire général et en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bota, du dévouement dont ils font preuve dans la recherche de la paix en Géorgie. Le rôle de premier plan joué par M. Bota pour garantir le nouveau cessez-le-feu, ainsi que les efforts qu'il a déployés dans le cadre du processus de Genève et en particulier, le fait qu'il soit parvenu à réunir les parties, méritent d'être loués.

Enfin, je voudrais exprimer notre profonde gratitude à l'égard des hommes et des femmes de la MONUG. Leur attachement à la recherche de la paix mérite également d'être reconnu.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La délégation russe a participé activement à l'élaboration du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi. Nous estimons qu'il s'agit là d'un document extrêmement important destiné à promouvoir le

renforcement du processus visant au règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie).

Les peuples de la Russie et de la Géorgie partagent des sentiments de respect mutuel et de sincère amitié fraternelle.

La Russie, en coopération étroite avec les Nations Unies, oeuvre dans le sens d'un règlement juste du conflit géorgien-abkhaze, ce qui suppose le maintien de l'intégrité territoriale de la Géorgie et une forme d'autonomie pour l'Abkhazie qui permette de protéger les intérêts de sa population multiethnique. Un tel accord offrirait une base stable pour mettre un terme au conflit.

Nous sommes convaincus que le recours à la force pour trouver une solution à ces conflits est contreproductif et pourrait conduire à un éclatement total de la région très instable du Caucase. Nous sommes profondément inquiets de la persistance des tensions dans la région de Gali. Les conséquences des affrontements armés qui se sont produits en mai 1998 n'ont pas été éliminées. Le Protocole de Gagra sur le cessez-le-feu et le retrait des formations militaires du 25 mai n'a été appliqué ni par la partie abkhaze, ni par la partie géorgienne.

La répétition de la tragédie de mai dernier survenue dans la région de Gali, en proie depuis longtemps à la souffrance, a de nouveau exacerbé le problème des réfugiés. Nous exigeons de la partie abkhaze qu'elle crée les conditions permettant un retour rapide des populations civiles pacifiques, qui ont dû quitter leur région en raison des hostilités. Si les Abkhazes y font obstacle, ces actes seront considérés comme visant à un nettoyage ethnique dans cette partie de l'Abkhazie (Géorgie).

Les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), en coopération avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), sont un facteur de stabilisation important dans la zone du conflit. Ce rôle a été confirmé au mois de mai de cette année, lorsque, grâce aux mesures qu'elles ont prises, les affrontements armés dans la région de Gali sont restés localisés et n'ont pas pris une grande ampleur. Nous sommes consternés par les actes incessants de terrorisme subversif perpétrés contre ces forces collectives de maintien de la paix, et nous exigeons que la partie géorgienne prenne les mesures nécessaires pour y mettre fin. Cela est directement souligné dans le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui.

Nous appuyons la prorogation du mandat de la MONUG pour six mois. Nous sommes convaincus que la Mission doit poursuivre son rôle utile dans la zone de conflit. Nous sommes très préoccupés par le problème de la sécurité du personnel de la MONUG et nous pensons que la responsabilité première à cet égard appartient aux parties géorgienne et abkhaze, qui doivent prendre immédiatement les mesures qui s'imposent. Nous réaffirmons que les forces collectives de maintien de la paix sont disposées à aider à garantir la sécurité des observateurs militaires des Nations Unies.

Récemment, les deux parties ont, avec la médiation de la Russie, négocié activement la préparation d'une réunion entre le Président de la Géorgie, M. Edouard Chevarnadze, et le responsable abkhaze, M. Vladislav Ardzinba, qui permettrait de tirer un trait sur les événements de mai dans la région de Gali et pourrait avoir pour résultat d'adopter un dispositif sur les questions essentielles de manière à parvenir à un règlement du conflit. Nous accueillons favorablement la réunion entre les parties géorgienne et abkhaze, qui a eu lieu du 23 au 25 juillet de cette année, à Genève, sous la présidence de M. Liviu Bota, Représentant spécial du Secrétaire général, avec la participation de la Russie en tant que facilitateur, ainsi que des États du groupe des Amis du Secrétaire général et des membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons qu'à la suite de cette réunion, l'activité du conseil de coordination et de ses groupes de travail sera relancée.

La Russie est prête à contribuer tant à la mise en oeuvre des accords qu'à la poursuite du processus de règlement du conflit dans son ensemble.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1998/699.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation du russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1187 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.